



11^{EME} SESSION DE FORMATION BAFA

*Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur*

Prochaine
session en avril
2016

Pour devenir
animateur en accueil de loisirs, la
formation BAFA est indispensable.
Elle est composée de 3 temps de formation
qui s'effectuent dans un délai de 30 mois.
Session de formation générale 8 jours
Stage pratique 14 jours minimum au sein
de la C.C du Pays de la Serre
Session d'approfondissement 6 jours

Si tu as 17 ans le
premier jour
du stage

Mademoiselle, Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays de la Serre organise chaque année des accueils de loisirs. Destiné aux enfants âgés de 4 à 15 ans, il représente un environnement agréable où ils apprennent en s'amusant et en partageant.

À l'issue d'un stage découverte, validant les capacités du stagiaire à devenir animateur, la Communauté de Communes du Pays de la Serre peut prendre en charge 75% du coût de la formation BAFA d'un montant de 507€. Il reste donc à la charge de la famille 126,75€ pouvant bénéficier d'aides financières supplémentaires.

>> La prochaine session de formation aura lieu pendant les vacances d'Avril 2016. Pour y participer, veuillez adresser vos lettre de motivation et c.v avant le 11 décembre 2015 à l'attention du service loisirs :
C.C du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers - 02270 Crécy sur Serre.

Les conditions sont : avoir 17 ans le premier jour du stage (vacances d'avril) et réaliser son stage pratique au sein de la Communauté de Communes en juillet ou août (durée minimum : 15 jours)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Karine Zibrick au 03 23 80 77 22.



Pays de la Serre
Communauté de Communes

Anne GENESTE
Vice-présidente déléguée aux Loisirs,
à l'Enfance et à la Jeunesse